



Salins et marais de la Murette (Identifiant national : 910030004)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 30252024)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, - 910030004, Salins et marais de la Murette.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030004.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 748960°-1842513°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 24/09/2007

Date actuelle d'avis CSRPN : 24/09/2007

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gard
- Commune : Aigues-Mortes (INSEE : 30003)

1.2 Superficie

198,28 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF des Salins et marais de la Murette se situe en Petite Camargue, au sud-ouest de l'agglomération d'Aigues-Mortes.

Elle occupe près de 200 hectares à l'ouest du Chenal Maritime.

Cette zone humide se compose d'une lagune, d'un ancien salin et d'une zone agricole anthropisée.

Elle s'intègre dans un environnement, à la fois naturel (étangs, marais...), agricole (vignes...) et urbain (résidences, campings, routes, centre équestre...). Quelques éléments anthropiques au sein même de la ZNIEFF marquent son paysage : chemin de la Rayette, nombreuses habitations du quartier sud de la Rayette, cabanes de pêcheurs...

Toutefois, peu d'activités se déroulent sur cette ZNIEFF. On distingue pour l'essentiel des activités de chasse, pêche et pâturage.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Zone humide protégée par la convention de Ramsar

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Reptiles
- Oiseaux

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe le sud du quartier d'Aigues-Mortes à « la Rayette », l'étang de la Murette (partie nord et partie sud) et l'Ancien Salin de la Murette. Les limites sont marquées par :

- au nord, la route départementale 62 puis le chemin de Trente Ans ;
- à l'est, la route du Môle et le Chenal Maritime ;
- au sud, la coopérative vinicole et le mas du Grand Môle ;
- à l'ouest, le passage à des zones de cultures et d'autres types de zones humides.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

L'intérêt écologique de la Petite Camargue au sein de laquelle se trouve la ZNIEFF, est reconnu à travers divers classements (Natura 2000, site classé, opération grand site...) dont les retombées portent notamment sur la protection et la gestion.

Les quelques parcelles (3 ha à « la Rayette ») acquises par le Conservatoire du Littoral assurent une protection foncière pérenne, en particulier de la zone à Cistude d'Europe. Anciennement propriété des Salins du Midi, l'ensemble de l'étang de la Marette et de ses bordures a été acquis par la commune d'Aigues-Mortes qui organise la gestion de l'eau au sein d'une commission communale.

L'extension de la cabanisation, au nord de la ZNIEFF en prolongement du quartier « la Rayette » menace le patrimoine naturel de la ZNIEFF, et notamment les populations de Cistude d'Europe. Outre la consommation d'espace qu'elle provoque, elle induit d'autres formes de nuisances comme le comblement des roubines qui modifie le fonctionnement hydraulique général de la zone humide, le dépôt d'ordures et des pollutions organiques ou chimiques (réseau d'eaux usées par exemple). Les terres agricoles situées sur le bassin versant, en amont de la ZNIEFF, influencent la qualité de l'eau, par ruissellement (intrants chimiques et organiques). On constate un assèchement progressif des franges de l'étang de la Marette. La lagune est soumise à des problèmes temporaires d'eutrophisation : apports du chenal maritime chargés en éléments nutritifs (réseau des eaux usées d'Aigues-Mortes) et pollution diffuse liée au ruissellement des eaux pluviales sur la partie ouest d'Aigues-Mortes.

L'enjeu majeur de cette ZNIEFF est de conserver ces types d'habitats humides nécessaires au maintien et au développement des populations d'oiseaux patrimoniales de cette ZNIEFF et de la population de Cistude d'Europe, en s'assurant :

- du bon fonctionnement hydraulique de la zone, et ;
- de la bonne qualité de l'eau alimentant la zone humide ;

Il sera nécessaire de proscrire l'artificialisation de la zone (urbanisation, aménagements divers) : application de la loi Littoral et de la loi sur l'eau notamment. Enfin, il faudra prendre en compte les enjeux faunistiques dans les projets de restauration de cette zone humide (curage fossés et dérangement de la Cistude d'Europe).

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues		- Reptiles	- Oiseaux
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	1956	<i>Anas strepera</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Canard chipeau</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : COGARD				2006
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Huitrier pie</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2006
	199335	<i>Phoenicopterus roseus</i> <i>Pallas, 1811</i>	<i>Flamant rose</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Geng Matthieu et Bessède Philippe et Védère Elisabeth et Charra Sylvain et Sourribes Valérie-Claude et Espuche Jean-Marie et Cramm Patrice et Hentz Jean-Laurent et Bizet Jacqueline et Arnassant Stéphan et Ibanez Manuel et Doleson François, COGARD				2007
	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Avocette élégante</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2006
	3343	<i>Sterna hirundo</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Sterne pierregarin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CoGard				2003
	2586	<i>Tringa totanus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Chevalier gambette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2006
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Cistude d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Xavier Rufay, Thomas Gendre, CEN LR				2008

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	2586	<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3106	<i>Haematopus ostralegus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3116	<i>Recurvirostra avosetta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
199335	<i>Phoenicopterus roseus</i> Pallas, 1811	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Anonyme Anonyme (EPHE)		
	Arnaud Lyet, CEN LR		
	COGARD		
	CoGard		
	Cramm Patrice		
	Geng Matthieu et Bessède Philippe et Védère Elisabeth et Charra Sylvain et Sourribes Valérie-Claude et Espuche Jean-Marie et Cramm Patrice et Hentz Jean-Laurent et Bizet Jacqueline et Arnassant Stéphan et Ibanez Manuel et Doleson François, COGARD		
	Patrice Cramm , CEN LR		
	Thomas Gendre, Xavier Rufay, CEN LR		
	Xavier Rufay, Thomas Gendre, CEN LR		